

RCS : REIMS Code greffe : 5103

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00316 Numéro SIREN : 894 961 341 Nom ou dénomination : 51 TM RENOVATION
--

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2022 sous le numéro de dépôt 4849

51 TM RENOVATION
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 110 bis rue Pierre Brossolette, 51100 REIMS
894 961 341 RCS REIMS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 01/12/2021

L'an 2021,
Le 1^{er} décembre,
A 8h00,

Les associés de la société 51 TM RENOVATION se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 110 bis rue Pierre Brossolette 51100 REIMS, sur convocation du Président.
Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Chakib MOUSSI, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer, à compter du 01/12/2021, en qualité de Directeur Général, pour une durée indéterminée :

Monsieur Mohamed TABELOUT

Né à Bologhine (ALGERIE) le 27/01/1986

De nationalité Algérienne

Demeurant 110B rue Pierre Brossolette, 51100 REIMS.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Mohamed TABELOUT disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

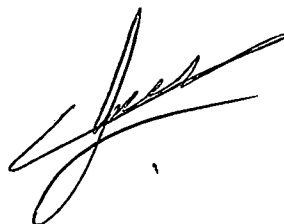
Chakib MOUSSI



Mohamed TABELOUT

« bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

*bon pour acceptation des fonctions
de directeur Général*



13 Dec. 1961
Recu N° 2528